



Plénière

19 décembre 2018

Compte rendu

Sommaire

Introduction	2
Approbation du compte rendu de la dernière séance	3
Service National Universel	4
Avancement des travaux des commissions	5
I) Inter commission Ruralité	5
II) Commission Éducation populaire : « Plan mercredi »	5
III) Commission Insertion des jeunes : Mobilités	6
IV) Échanges	7
Conclusion – Clôture	8

Introduction

Simon BESNARD ouvre la séance, la dernière qu'il préside. Dans le contexte actuel de mouvements sociaux, il souhaite que le COJ et ses réseaux contribuent à la grande consultation nationale pour que cette dernière soit utile à la démocratie. Il se déclare enfin fier du travail accompli depuis la création du COJ, tant dans ses productions que dans son fonctionnement, basé sur l'écoute, le dialogue et la construction commune, estimant que le COJ, dans sa composition diverse, constitue un exemple intéressant pour la concertation.

Les travaux du COJ, par ses commissions, ses groupes de travail, son Bureau et ses groupes constitués sur autosaisine, ont permis de construire des propositions à long terme et visent une politique publique globale, cohérente et audacieuse pour la jeunesse.

Simon BESNARD cède ensuite la parole à Elsa Bouneau qui deviendra prochainement la présidente du COJ.

Elsa BOUNEAU déclare avoir bien conscience de la signification de l'engagement qu'elle prend et de l'importance de la construction d'un dialogue et la recherche d'un consensus. Elle se réjouit de rejoindre le COJ et salue la qualité de ses productions.

Jean-Benoît DUJOL remercie Simon BESNARD pour le travail qu'il a accompli pendant son mandat.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Simon BESNARD indique que le règlement intérieur sera actualisé sur plusieurs points, en 2019, et qu'il sera alors possible de procéder à l'approbation du compte rendu par voie électronique.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé.

Service National Universel

Jean-Benoît DUJOL se déclare convaincu que le positionnement précoce du COJ sur le SNU a contribué à l'avancement actuel du sujet. Le COJ a ainsi contribué à éclairer utilement la décision publique.

Le second rapport sur la consultation du groupe de travail du général Ménaouine a été remis et la consultation a eu lieu sous différentes formes (consultation numérique, auditions, rendez-vous en région et hackathon ou atelier de travail collaboratif). Le rapport contient des interrogations et montre une certaine méconnaissance de la population, et particulièrement des jeunes, vis-à-vis du SNU. Lorsque les personnes comprennent mieux ce que sera le SNU, le taux d'adhésion progresse, même si certaines réserves et réticences persistent sur le coût, la durée et le caractère obligatoire. Le projet que le SNU essaie de promouvoir, pour une société de l'engagement, suscite l'adhésion.

Il convient de convaincre les jeunes, mais aussi l'ensemble de la société, particulièrement les parents, et les pouvoirs publics devront se montrer vigilants sur cette question.

En juin 2019 interviendra une phase de préfiguration du SNU, pour mesurer la capacité collective à mener les phases 1 et 2 du dispositif. Ce dernier sera donc testé dans 10 à 15 départements, ce qui permettra de l'affiner.

Simon BESNARD indique que le COJ souhaite participer à la phase d'expérimentation, en étant représenté au sein du conseil d'orientation du SNU qui sera chargé d'énoncer les principes et d'évaluer l'expérimentation. Cette demande a été portée à la connaissance du cabinet du ministre lundi 17 décembre 2018. Le cabinet souhaite que l'évaluation quantitative et scientifique soit portée par l'INJEP. Le COJ pourrait toutefois contribuer à l'évaluation qualitative qui sera réalisée en complément.

Floriane RODIER remarque que le CNAJEP a réalisé un sondage auprès des jeunes et ce dernier montre que seulement 22 % des jeunes indiquent savoir précisément ce que sera le SNU.

Le CNAJEP s'étonne que l'expérimentation soit prévue alors que le débat parlementaire ne s'est pas encore tenu. Il se déclare prêt à s'associer à la réflexion menée sur l'expérimentation et souhaite la transparence sur les modalités de cette expérimentation, avec une coordination territoriale dans la préparation, pour que les expérimentations se déroulent de manière collaborative, avec tous les acteurs.

Jean-Benoît DUJOL reconnaît qu'un sujet de connaissance existe et que le sujet est très clivant. La transparence est effectivement une condition indispensable à la réussite du projet et elle sera respectée dans la préfiguration. Le COJ disposera des informations et pourra formuler des préconisations. Enfin, l'évaluation sera réalisée de manière objective, scientifique et indépendante par l'INJEP.

Aucune loi ne sera adoptée avant juin 2019 puisque la préfiguration s'effectuera sur la base du volontariat. Dès qu'il faudra donner au SNU un caractère obligatoire, une loi sera nécessaire et il conviendra également sans doute de modifier la Constitution.

Avancement des travaux des commissions

I) Inter commission Ruralité

Premiers échanges

Simon BESNARD rappelle que la lettre de mission du Ministre évoque la thématique de la ruralité sous l'angle des conditions de mise en œuvre et d'accompagnement des initiatives citoyennes portées par les jeunes.

Une intercommission portera ces travaux, avec deux pilotes, Simon Coutant, membre du Bureau national du MRJC, et Charles Fournier, troisième vice-président délégué à la transition écologique et citoyenne de la coopération au conseil régional Centre-Val-de-Loire. Bernard Coly, élu au CESE ayant rédigé un rapport sur les jeunes ruraux en 2017, a également accepté d'être membre de cette intercommission dont la première réunion se tiendra le 21 décembre 2018.

II) Commission Éducation populaire : « Plan mercredi »

Présentation des premiers résultats

Daniel FREDOUT rappelle que la feuille de route du ministre pour le COJ comprend un point relatif à la première mise en œuvre du plan Mercredi. Ce travail a été confié à la commission Éducation populaire. La commission travaille toujours sur les préconisations et a identifié deux thématiques. La première concerne les enjeux de la formation et de la qualification des animateurs et la seconde le plan mercredi.

La commission a procédé à des auditions et devra hiérarchiser les constats.

Plusieurs constats et enjeux ont déjà été établis. Si la réforme des rythmes en 2013 et le retour à la semaine de 4 jours ont créé des tensions, elles ont également permis de débattre de la formation et de la qualification des animateurs et de la reconnaissance portée au périscolaire comme espace éducatif. Un constat porte également sur le déficit du nombre d'animateurs, particulièrement sur les territoires ruraux.

La polyvalence des animateurs est assumée et revendiquée, même si elle génère un flou qui percute d'autres zones floues comme les engagements volontaires dans l'animation, avec les BAFA. La confusion entre engagement volontaire et professionnalisation contribue à la non-reconnaissance de l'animation comme métier à part entière. Toutes les auditions ont souligné la précarité des métiers de l'animation. Ces filières dépendent fortement des politiques publiques qui peuvent être structurantes ou déstructurantes.

Une cinquantaine de recommandations ont été identifiées, autour de huit axes. Le document comportera un préambule rappelant les enjeux essentiels en termes de politiques publiques. Des propositions concrètes seront formulées sur le plan Mercredi, mais ce dernier sera également resitué dans son ambition, puisque la question de l'adéquation entre la visée éducative et les moyens investis doit être soulevée.

Le document comprendra également un argumentaire sur la question de la revalorisation salariale des métiers de l'animation. La pérennité des politiques constitue également un point important.

Les travaux se poursuivront en janvier puis seront restitués à la commission, avec des préconisations concrètes et chiffrées. Le rapport doit effectivement servir au ministre pour qu'il rende ses arbitrages.

III) Commission Insertion des jeunes : Mobilités

Présentation des recommandations pour discussion et priorisation

Antoine DULIN indique que les travaux de la Commission ont servi pour l'appel à projets Repérer et Mobiliser les invisibles dont devront se saisir les DIRECCTE pour élaborer un appel à projets territorialisé, proposé à compter du 31 janvier 2019. 100 millions d'euros sont investis pour cet appel à projets, dont 60 millions d'euros pour l'année 2019.

La commission s'est par ailleurs saisie de la lettre de mission sur les questions de mobilité. Six groupes de travail ont été constitués, avec des membres de la commission et des personnes extérieures comme le Laboratoire des mobilités ou l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

Sandrine CHARNOZ précise que le groupe de travail était restreint et composé de personnes volontaires et qu'un comité interministériel sera constitué en mars sur le sujet.

Deux approches ont été retenues, avec des contributions remises par les membres du COJ et des auditions. Le travail sera extrêmement opérationnel puisque le comité interministériel devra réaliser des choix et les préconisations avancées seront chiffrées et identifieront un porteur de projet.

Il convient de savoir en quoi les mobilités participaient de l'émancipation des jeunes, qu'elles soient sociales, résidentielles, géographiques ou internationales.

La préconisation zéro est inspirée de l'actualité puisqu'il semble impossible de parler de la mobilité des jeunes sans consulter les jeunes. Le COJ dispose de réseaux départementaux et locaux et il pourrait accompagner cette consultation nationale de la jeunesse qui prendra la forme d'un débat

Sur les mobilités sociales, la préconisation pour sécuriser financièrement le parcours des jeunes consiste à intégrer les jeunes dans le droit commun, pour qu'ils bénéficient du revenu universel d'activité.

Sur les formations, de nombreux logiciels et services privés se développent. La problématique de l'orientation, en tant que service public, a été soulignée, afin que les jeunes se trouvent à égalité.

Sur les mobilités géographiques, le groupe de travail a abordé la problématique de l'acquisition et de l'apprentissage. Le Code de la route doit être appris et doit faire partie de l'éducation offerte par l'école. L'accent sera également mis sur l'utilisation du Compte personnel de formation ou le permis de conduire à un euro. La mobilité par les voyages scolaires constitue également une clé de l'émancipation.

Une mesure concerne les transports en commun, une autre la lutte contre la sédentarité.

Il conviendra de développer les données qualitatives et quantitatives sur ces questions de mobilité.

Sur les mobilités résidentielles, il convient de développer les logements pour les jeunes et de sanctuariser les aides au logement pour les moins de 25 ans, avec un zoom sur la problématique des besoins temporaires, qui correspond aux besoins de la population saisonnière.

Enfin, un point concerne la mobilité internationale, très positive pour les jeunes, mais assez complexe et qui requiert un accompagnement financier et humain.

IV) Échanges

Un intervenant du CNAJEP évoque la question de l'AP 2022 et de la restructuration des politiques de l'État. Le CNAJEP formule des inquiétudes sur le futur pilotage des politiques Jeunesse et Sports.

Antoine DULIN répond que ce point a déjà été évoqué à plusieurs reprises en Bureau. Le COJ se considère légitime pour s'intéresser au sujet, une fois la situation clarifiée. Le COJ assure une veille active sur le sujet.

Vincent PRADIER, Coordination Sud, s'étonne que Coordination Sud n'ait pas été sollicitée sur la question des mobilités internationales. Il s'interroge par ailleurs du degré d'interministérialité de certains sujets, comme la loi de programmation sur le développement et la solidarité internationale ou le SNU.

Sandrine CHARNOZ rappelle que tous les acteurs du COJ peuvent envoyer une contribution sur la mobilité jusqu'au 10 janvier.

Gabriel ATTAL ajoute que sa nomination vise aussi à créer cette interministérialité. Il compte mobiliser sur le sujet de la mobilité internationale, dans les prochains mois, avant les élections européennes.

Elsa BOUNEAU rappelle qu'un point sur la ruralité sera prochainement réalisé. Elle insiste sur le besoin que tous les acteurs du COJ s'investissent pour remplir la mission confiée à l'instance et porter la voix des jeunes.

Conclusion – Clôture

Gabriel ATTAL, Secrétaire d'État, félicite Simon Besnard, pour son travail et son implication dans la mise en œuvre du COJ, et se déclare ravi d'accueillir Elsa Bouneau. La pluralité de parcours et d'expériences au sein du COJ est extrêmement riche et utile pour un Secrétaire d'État.

Les travaux du COJ ont déjà servi, notamment dans le cadre du PIC ou du SNU. Sur ce point, des inquiétudes et interrogations persistent et il conviendra de les lever par un travail partenarial.

Les travaux plus récents du COK portent tout d'abord sur le plan Mercredi et Gabriel Attal se montrera attentif aux recommandations formulées, notamment sur la question de la formation des animateurs. D'autres travaux concernent les mobilités et le comité interministériel de la jeunesse se réunira sur ce sujet fin mars 2019, après la consultation nationale. Le COJ inscrit les mobilités dans un objectif d'insertion sociale, professionnelle et d'accès à l'autonomie. La mobilité constitue effectivement le premier facteur d'émancipation individuelle, de cohésion sociale et de cohésion territoriale. Il convient donc de lever les freins à la mobilité et d'inciter aux mobilités positives, en commençant par la mobilité physique. La loi actuellement en discussion au Sénat doit permettre de répondre à certains enjeux. Les propositions formulées par le COJ présentent un grand intérêt.

La question de la mobilité internationale est fondamentale, tout en restant un marqueur d'inégalités sociales et géographiques en France. Il convient donc de développer les échanges ERASMUS, en augmentant le budget et en diversifiant les publics. L'attachement à l'Union européenne passe effectivement par la mobilité européenne. Il convient que le COJ remette ses préconisations fin janvier sur la question des mobilités, pour nourrir la réflexion du comité interministériel.

Sur le SNU, Gabriel ATTAL indique qu'il enverra au COJ une proposition d'organisation, début janvier, pour l'associer à la définition des orientations du dispositif et au suivi de ce dernier.

Enfin, le débat national portera sur quatre thèmes : la transition écologique, la fiscalité, la mobilité et les institutions. Il est fondamental que les jeunes y participent puisque ces thèmes les concernent. Il conviendra donc de mobiliser les réseaux pour assurer cette participation des jeunes. Une plateforme Web sera mise en place et des débats seront organisés. La conclusion devra se former à partir de la participation de tous les Français, dans leur diversité.